

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

I. PREAMBULE

La S.A.R.L LINWARE France, immatriculée à Versailles RCS 811 311 844, dont le siège social est situé 18 rue Sainte Anne – 78200 Mantes la jolie, est une société de prestations informatiques qui a pour but de développer des solutions informatiques pour les PME, l'infogérance des parcs informatiques des clients, l'hébergement d'infrastructures virtuelles ou physiques, l'audit et le conseil en informatique.

II. OBJET

Les Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières dans lesquelles LINWARE France intervient lors de ses prestations de services et de ventes de marchandises conclues par LINWARE France auprès de ses clients quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat, sur lesquelles les présentes Conditions Générales de Vente prévalent conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de Commerce. Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du prestataire. Les Conditions Générales de Vente sont accessibles depuis le site internet de LINWARE France à l'adresse suivante : <http://www.linware.fr/a-propos/l-entreprise.html>.

III. CONTRAT

Tout contrat de service prend effet à la date de réception par LINWARE France du contrat et de la proposition commerciale signés. La durée du contrat est défini dans la proposition commerciale. A échéance dudit contrat, une nouvelle proposition commerciale sera établie par LINWARE France auprès du client afin de reconduire la prestation de service. En cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, 3 (trois) mois avant son échéance.

IV. TARIF

Toutes prestations de services et produits vendus font l'objet d'une proposition commerciale adressée au client. Les tarifs qui y figurent sont fermes et non révisables pendant leur période de validité définie dans la proposition commerciale.

Les tarifs s'entendent nets et Hors Taxes. Une facture est établie par LINWARE France et remise au client lors de chaque fourniture de services et vente de produits.

Les tarifs liés aux prestations de service informatique sont révisables annuellement lors de chaque facturation, dans la limite des variations de l'indice SYNTEC Numérique, selon la formule suivante :

$$P1 = Po \times (Sm / So)$$

Dans laquelle :

P1 : représente le montant révisé des prix ;

Po : le montant des prix au jour du contrat, devis ou bon de commande ;

Sm : l'indice Syntec du 1er janvier de l'année courante ;

So : l'indice Syntec du 1er janvier de l'année de signature du contrat, devis ou bon de commande.

V. CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute facture émise par LINWARE France doit être réglée dans un délai de 30 jours nets à partir de la date d'émission de ladite facture. Aucun escompte ne sera pratiqué par LINWARE France pour paiement comptant ou antérieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de Vente ou sur la facture émise par le Prestataire.

VI. DEFAUT DE PAIEMENT

Toute somme non payée à son échéance portera intérêts, de plein droit à son échéance, à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Sans préjudice du droit de LINWARE France au paiement de la totalité du prix convenu, tout retard de règlement :

- entraîne l'exigibilité immédiate de toutes sommes lui restant dues quelle qu'en soit la cause et/ou le terme initialement convenu.

- l'autorise à suspendre sans préavis les services et prestations dont le client bénéficie, sans préjudice de toute autre voie d'action.
- lui permet de résilier le contrat de plein droit, huit (8) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet de la part du Client.

En cas de recouvrement par voie judiciaire, il sera fait application d'une pénalité forfaitaire de 15% sur le montant des sommes dues. En cas de rejet d'un effet de commerce, les frais encourus seront facturés au Client. En cas de défaut de paiement par le client de tout ou partie du prix de la commande de produits, LINWARE France se réserve, jusqu'au complet paiement, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par le client restera acquis à LINWARE France à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

VII. FORCE MAJEURE

LINWARE France ne saurait voir sa responsabilité engagée pour le cas où l'exécution de ses obligations serait retardée, restreinte ou rendue impossible du fait de la survenance d'un cas de force majeure, ou d'un cas fortuit (ci-après « Force Majeure »).

Si la Force Majeure se poursuit pendant plus de trois (3) mois, le Contrat pourra être résilié par la partie la plus diligente sans pour autant que la responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne puisse être engagée. Chacune des parties supportera alors la charge des frais lui incombant et résultant de la survenance de la Force Majeure. Au prononcé de la résiliation du fait de la survenance d'une Force Majeure, la date de prise d'effet de cette résiliation sera la date de notification de la Force Majeure, toute somme due par le Client à cette date devenant immédiatement exigible.

De convention expresse entre les parties, sera considéré comme Force Majeure tout événement irrésistible, et notamment, sans que cette liste soit limitative, les événements suivants : guerre (déclarée ou non), invasion, rébellion, blocus, sabotage, vandalisme, grève totale ou partielle, conflit social interne ou externe à LINWARE France, troubles civils, catastrophe naturelle, incendie, épidémie, intempéries, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, défaillance dans la fourniture de l'énergie électrique, du chauffage, de l'air conditionné, des réseaux de télécommunications (câbles) ou de transport des données, défaillance de satellites, défaillance de la connexion internet et tout autre cas de Force Majeure, tel que défini par la loi.

VIII. LOI APPLICABLE ET RECOURS

Le présent contrat est régi et soumis par le droit français. En cas de litige ou de réclamation, il est recommandé au client de se rapprocher de la direction de la S.A.R.L LINWARE France afin de rechercher et de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable entre les partis, le litige ou la contestation sera de convention expresse de la compétence des tribunaux dont dépend LINWARE France

Toute réclamation concernant les services fournis par LINWARE France doit être faite par lettre recommandée dans les 5 jours de leur réception, en se référant aux numéros et date de la facture d'achat, au numéro client, à la référence et la quantité de produit et en exposant les motifs de la demande. Passé ce délai, la réclamation sera nulle et non avenue.

Toute réclamation concernant nos factures doit être portée à notre connaissance par lettre recommandée dans les 10 jours de leur réception. A défaut, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve. La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des marchandises livrées. Il pourra d'ailleurs être émis des factures partielles au fur et à mesure de la fourniture des marchandises. Le paiement des factures ne peut jamais être subordonné à l'installation ou à la mise en marche des appareils. Tout litige opposant le client à LINWARE France n'est en aucun cas suspensif du règlement de la partie non contestée de la facture.

LINWARE France 18 rue Sainte Anne
78200 Mantes la jolie - Tél. : 01 85 50 01 22
contact@linware.fr - www.linware.fr

Code APE 6202A – N° TVA FR01811311844

S.A.R.L au capital social de 8000 EUROS – 811 311 844 R.C.S VERSAILLES